

MISE EN ŒUVRE DES TECHNIQUES DE TATOUAGE PAR EFFRACTION CUTANÉE Y COMPRIS DE MAQUILLAGE PERMANENT ET DE PERÇAGE CORPOREL

Arrêté du 12 décembre 2008

Public

Personne mettant en œuvre les techniques de tatouage et de perçage corporel

Objectif

Application de l'article R.1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée y compris de maquillage permanent et de perçage corporel

Contenu

MODULE 1 : FORMATION THEORIQUE (14 heures)

- **Unité 1 : (1 h 30)**
 - Rappel des réglementations relatives au tatouage, au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage
 - Rappels, échanges à partir des documents comportant des textes officiels
- **Unité 2 : (1 h 30)**
 - Généralités d'anatomie et physiologie de la peau, notamment cicatrisation
- **Unités 3 et 7: (3 h et 1 h)**
 - Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R.1311-4 du code de la santé publique
 - Elimination des déchets
- **Unité 4 : (2 h)**
 - Généralités sur les risques allergiques et infectieux
- **Unité 5 : (3 h)**
 - Stérilisation et désinfection
- **Unité 6 : (2 h)**
 - Règles de protection du travailleur et notamment les accidents infectieux par transmission sanguine (A.E.S.)
 - Obligations et recommandations vaccinales

MODULE 2 : FORMATION PRATIQUE (7 h par sous-groupes)

Equipe de formateurs de l'IFSI qualifiés en hygiène en soins infirmiers, en collaboration avec Monsieur PION, tatoueur professionnel et de la cellule d'hygiène du Centre Hospitalier Universitaire

- **Unité 8 :**
 - Connaître les différents espaces de travail (nettoyage et désinfection)
- **Unité 9 :**
 - Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage

Méthodes pédagogiques

- Formation basée sur l'appropriation des apports théoriques prescrits, sur les échanges et la mise en synergie des compétences professionnelles, sur l'adaptation des pratiques en fonction des techniques utilisées
- Participation de professionnels tatoueurs de l'entreprise Jack et Bruno TATTOO – POITIERS.

Durée

- Module théorique : 2 jours consécutifs
- Module pratique : 1 jour

Formateurs

Praticien hospitalier universitaire hygiéniste, cadre de santé responsable de la stérilisation centrale, médecin du travail, dermatologue, cadre formateur, expertise peau et cicatrisation dans le domaine des soins

Coût

462 € par stagiaire

Renseignements administratifs :

Formation continue

☎ : 05 49 44 43 74

Renseignements pédagogiques :

Brigitte SURY, Cadre supérieur chargé des formations continues - Coordination des instituts de formation

☎ : 05 49 44 44 68